

Expédition hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Expédition hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie	97	<i>et fin)</i>	104
Le strict rôle d'un bon samaritain	99	Vêtements usagés pour la Russie	108
L'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale (<i>suite</i>)		Conférences cinématographiques de la Croix-Rouge suisse	108

Expédition hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie

Comme nous l'avions fait prévoir dans notre dernier numéro, nous pouvons montrer aujourd'hui à nos lecteurs où travaille

Le Soviet de cette localité a remis à nos délégués une maison particulière dans laquelle l'hôpital de la Croix-Rouge suisse



Maison particulière où est installé l'hôpital de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine.

la mission de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine.

a été installé. L'immeuble peut recevoir environ 130 enfants dans des chambres

à grandes fenêtres. Jusqu'ici — dit le rapport du D^r Scherz, chef de la mission, envoyé en date du 22 juillet — 191 malades y ont été admis. La mortalité paraît très considérable puisque la liste que nous avons sous les yeux signale:

en traitement.	91 malades	
sortis guéris . . .	42	»
évacués	7	»
décédés	51	»

lades ayant quitté l'hôpital peuvent être placés sous les rubriques qui suivent:

Entérites graves 42; amaigrissement extrême et scorbut 16; maladies contagieuses (choléra, typhus exanthématique, fièvre typhoïde, récurrente, dysenterie) 22; malaria 8; affections diverses 12.

Il est heureux que le 6 août, un médecin, le D^r Strub de Berne, et trois infirmières de la Croix-Rouge suisse, soient



Un des jeunes malades traités dans l'hôpital suisse de Tsaritzine.

Il est hors de doute que les petits malades doivent arriver trop souvent dans un état d'amaigrissement, de faiblesse et de maladie excessivement graves puisque la plupart des décès ont lieu dans les 2 jours qui suivent l'entrée à l'hôpital. Le diagnostic du médecin, D^r Walker, signale fréquemment: « état de dénutrition poussé à ses dernières limites ».

En dehors de « la faim », les 100 ma-

partis pour renforcer le personnel médical de notre hôpital de Tsaritzine, car les rapports de nos délégués disent avec quelles difficultés il faut continuellement lutter avec le personnel recruté sur place. Les mesures prophylactiques de propreté élémentaire dans un hôpital de contagieux, mesures qui ne sont pas comprises par le personnel russe, doivent être continuellement contrôlées sous peine d'être absolument négligées.

Les Suisses partis le 6 août accompagnent un convoi de vivres destiné au Comité de secours aux enfants établi à Tsaritzine, et la Croix-Rouge suisse a joint à ce train de secours 3 wagons contenant: 10 500 boîtes de lait condensé, 5 000 kg. de farine blanche, 1 600 kg. de farine pour l'alimentation des bébés, 2 000 kg. de riz, autant de poudre de cacao, autant de flocons d'avoine, 1 000 kg. de sucre, 1 000 kg. de pâtes alimentaires et 60 kg. de fromage. En outre, le convoi transporte 1 300 kg. de savon, du matériel d'hôpital et des médicaments. Tout cela a été acheté en Suisse et a coûté environ fr. 35 000 qu'il faut ajouter aux fr. 25 000 de notre précédent envoi.

Dans quelques semaines, la Croix-Rouge suisse pense expédier un train complet qui contiendra un volumineux matériel d'hôpital pour fr. 70 000 environ, pour fr. 10 000 de médicaments et environ fr. 100 000 de vivres.

La surveillance sur place de tous nos envois se fait normalement, de sorte que « les fuites » sont rares, mais les gens affamés s'approprient volontiers les denrées alimentaires de nos dépôts; un contrôle sévère doit donc être continuellement exercé. Aucun vol sérieux n'a été signalé jusqu'ici, de sorte que nos généreux donateurs peuvent être certains que nos envois arrivent exactement aux affamés et aux malades auxquels ils sont destinés.

Le strict rôle d'un bon samaritain

Conférence faite par M. le D^r de Marval,
lors de l'assemblée générale des samaritains suisses à Vevey, le 11 juin 1922

Mesdames, messieurs,
Chers samaritains et samaritaines,

Je n'ai en aucune façon l'intention de vous donner une conférence. Vous avez fait preuve, pendant trois heures d'horloge et même davantage, d'une patience d'anges. Le temps « se lève », vous serez certainement heureux de sortir dans un instant, et ce n'est qu'une petite causerie, imposée par les circonstances, que je veux vous faire aujourd'hui.

C'est un sujet très délicat que j'ai à traiter devant vous. Vous savez quel en est le thème: « Le strict rôle d'un bon samaritain, d'une bonne samaritaine. » Pourquoi, mesdames et messieurs, pourquoi s'agit-il de parler de ce sujet-là? Y a-t-il eu dans notre confrérie samaritaine, en Suisse, des raisons qui motivent ce sujet? Y a-t-il eu des dépassements de compétence? Y a-t-il eu, au sujet de l'activité

des samaritains ou des samaritaines, des plaintes de la part du corps médical, seul compétent, cela va de soi, lorsqu'il s'agit de questions médicales? Y aurait-il eu, de la part des médecins suisses des plaintes qui se seraient fait jour au sujet du travail, au sujet de la façon d'agir des samaritains? Si vous avez lu *La Croix-Rouge suisse* ou la *Rote Kreuz*, vous vous serez rendu compte, mesdames et messieurs, qu'il y a eu, en effet, une polémique, polémique qui est à la base de la demande que m'a faite votre président, M. Auguste Seiler, de traiter aujourd'hui ce sujet — je le répète — très délicat.

Les reproches qui ont été adressés aux samaritains sont-ils fondés? Je crois devoir dire que parfois ces reproches ont été fondés et sont fondés. Que s'est-il passé? Lorsque, dans toutes les régions de la Suisse, des sections de samaritains